

## Rapport de la Commission conjointe : Aménagement & Infrastructures et Durabilité, Espaces publics et Sports au Conseil Municipal

---

Mesdames et Messieurs,

Réunis en leurs séances ordinaires les lundi 28 janvier et 04 mars 2019, les membres des commissions « Aménagement & Infrastructures » et Durabilité, Espaces publics et Sports » ont examiné la demande de crédit pour l'élaboration du plan directeur communal de 2<sup>ème</sup> génération & révision du plan directeur des chemins pour piétons n° AI 16-2019-51. Ce dossier a été amené et présenté par Monsieur Cyril Huguenin, Conseiller administratif de la commune de Bernex.

Pour rappel, la loi d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire informe que toutes les communes genevoises doivent établir un plan directeur communal (art. 10, al. 3) et ont l'obligation de le réviser dans les 3 ans suivant l'approbation du plan directeur cantonal par la confédération (art. 10, al. 9). Le plan directeur cantonal ayant été approuvé par la confédération le 29 avril 2015, fait de Bernex l'une des dernières communes à ne pas encore avoir révisé son plan directeur.

La révision intègre les éléments stratégiques suivants :

- Plan directeur des chemins piétonniers
- Plan directeur des énergies (hors demande de crédit, mandat en cours de finalisation)
- Equipements et services à la population
- Espaces publics et ouverts
- Evolution de la zone 5
- Transports et déplacements, dont mobilité douce
- Développement économique et activités commerciales
- Environnement, dont biodiversité
- Outils pour réglementer la construction dans les villages de Bernex, Lully, Sézenove, Loëx et Chèvres

Le montant de la demande de crédit s'élève à **CHF. 269'250 TTC**. L'amortissement se fera en 5 ans dès la fin de l'établissement du plan directeur communal (2022).

La durée prévisionnelle des études est estimée entre 37 et 40 mois, dont 5 mois de mise en veille en 2020 pour les élections communales et 7 à 13 mois de procédure d'adoption.

Après présentation, les commissaires partagent l'importance de voter cette demande de crédit. Au vu du développement à venir du territoire communal et notamment de Bernex-Est, la commune doit pouvoir émettre ses préavis sur une base solide. Un commissaire se questionne, avec du recul, sur le poids d'un plan directeur communal face aux décisions de développement de l'Etat : de quelle marge de manœuvre dispose la commune pour faire falloir ses arguments ? Un autre commissaire évoque que les plans directeurs communaux sont les premières bases d'informations pour les architectes et mandataires voulant construire sur la commune, ces derniers ne peuvent s'en passer pour faire un projet de qualité. Le plan directeur communal doit également être vu comme incitatif et non pas seulement répressif.

M. Huguenin n'a pas d'exemple à donner, où l'Etat n'aurait pas respecté le PDCom, mais en revanche, des contre-exemples (positifs) à citer. Le PDCom aujourd'hui en force intégrait, dans le Vieux-Lully, une zone bleue prévue pour devenir une infrastructure communale. C'est par l'inspiration du PDCom que le CA a proposé le projet du Vieux-Lully.

La commission conjointe prend acte de l'ensemble des propos échangés, et après concertation des préposés à la délibération, la commission :

**accepte la demande de crédit AI 16-2019-51**, pour l'élaboration du plan directeur communal de 2<sup>ème</sup> génération & révision du plan directeur des chemins pour piétons

par 12 pour, 0 refus et 0 abstention, (12 membres présents).

Bernex, le 20.03.2019

Le rapporteur :

K-A Baumann